

PANORAMA

Cahier thématique



Facilitation des mouvements
internationaux des chevaux
de compétition



PERSPECTIVES

|

DOSSIER

|

AUTOUR DU MONDE

La peste équine est une maladie à transmission vectorielle causée par le virus de la peste équine, dont il existe neuf sérotypes. Elle entraîne une morbidité et une mortalité élevées chez les populations d'équidés sensibles ; chez les autres équidés l'infection se présente sous une forme moins grave, voire non pathogène. La vaccination constitue une mesure de lutte très efficace, tant en situation endémique qu'en cas de flambée épizootique.

La peste équine est une maladie de la [Liste de l'OIE](#). Elle est présente en Afrique sub-saharienne à l'état endémique ; des foyers ponctuels ont également été enregistrés en Espagne, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Du fait du changement climatique et des déplacements internationaux d'équidés, les régions non endémiques sont de plus en plus sous la menace de la maladie. Les déplacements de chevaux entre régions endémiques et non endémiques doivent donc se faire en respectant les normes de l'OIE en la matière (en particulier celles énoncées au [chapitre 12.1. du Code sanitaire pour les animaux terrestres](#)).

Les vaccins actuels contre la peste équine sont-ils sans danger ?

Les vaccins à virus atténué utilisés actuellement sont constitués de différentes associations de souches atténuées des neuf sérotypes du virus. L'Afrique du Sud reste le principal producteur et utilisateur du vaccin peste équine à virus atténué, tandis que le Sénégal et l'Éthiopie produisent et utilisent différentes combinaisons du vaccin.

Les incertitudes autour de l'innocuité du vaccin à virus atténué, en particulier en cas de réassortiment avec des souches virales sauvages ou de persistance dans l'environnement, compliquent souvent le contrôle de la maladie dans les zones d'endémie et empêchent les déplacements de chevaux à partir de ces zones, ce qui équivaut à exclure ces chevaux des ventes et des manifestations sportives internationales. C'est pourquoi les pays où la peste équine n'est pas endémique ne sont pas favorables à l'utilisation, en cas de flambée de peste équine, d'un vaccin à virus atténué. Des vaccins monovalents à virus inactivé ont été utilisés ponctuellement mais ils ne sont plus commercialisés actuellement. Malgré le développement et les essais de plusieurs technologies plus sûres, il n'existe pas pour l'instant sur le marché d'alternative au vaccin à virus atténué contre la peste équine.

Vers la mise au point d'un vaccin plus sûr

[La Confédération internationale des sports de chevaux \(IHSC\) et l'OIE se sont engagées dans un partenariat public-privé](#) visant à soutenir la mise en place de mesures plus efficaces pour que les déplacements internationaux de chevaux de sport participant à des compétitions équestres soient dénués de risque. Les technologies vaccinales contre la peste équine font partie des domaines de recherche scientifique couverts par ce partenariat.

À partir des conclusions de l'étude et après avoir consulté plusieurs parties prenantes, l'IHSC a estimé que la technologie du vaccin à virus inactivé était la meilleure solution à moyen terme et a donc recommandé d'en poursuivre le développement, puisque ce vaccin pallie les défauts actuels du vaccin à virus atténué et remplit l'essentiel des critères d'un vaccin approprié contre la peste équine. Des travaux ont été entrepris en Afrique du Sud en vue de mettre au point un vaccin peste équine multivalent à virus inactivé.

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2979>

DOSSIER

Mise au point d'un vaccin plus sûr contre la peste équine

RÉSUMÉ

La vaccination est une mesure efficace pour lutter contre la peste équine, une maladie grave affectant les équidés. Néanmoins, les vaccins à virus vivant atténué utilisés actuellement suscitent quelques réserves quant à leur innocuité. Un vaccin inactivé contre la peste équine présentant de meilleures garanties d'innocuité est en cours de développement.

MOTS-CLÉS

#Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), #Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #peste équine.

AUTEURS

[Baptiste Dungu](#), [Onderstepoort Biological Products](#), Onderstepoort (Afrique du Sud).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Vaccination et identification électronique. © John Grewar

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 312 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int